

Ibn Khaldoun University of Tiaret
Faculty of Nature and Life Sciences
Scientific council of faculty

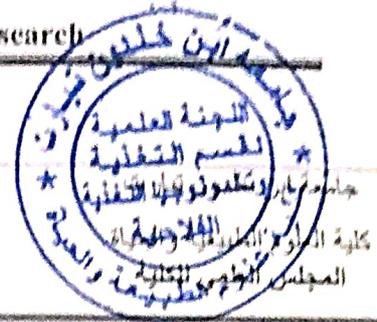


**Procès Verbal du Comite Scientifique du Département
Département de Nutrition et de Technologie
Agroalimentaire**

Références de la session

Numéro de la session	Date de la session	Nature de la session	
		Ordinaire	Extraordinaire
01	14/10/2024	X	

Ibn Khaldoun University of Tiaret
Faculty of Nature and Life Sciences
Scientific council of faculty



PV/CSD/FSNV/DNTAA : N° 01/14/10/ 2024

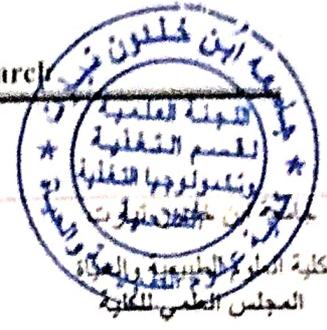
L'an deux mille vingt quatre et le quatorze du mois d'octobre à dix heures trente minutes s'est tenue la première réunion du comité scientifique du département de Nutrition et de Technologie Agroalimentaire au niveau de la salle de réunion du département sous la présidence de Mme GHARABI Dhia, présidente du Comité Scientifique du Département de Nutrition et de Technologie Agroalimentaire (NTAA) de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie l'université Ibn Khaldoun, Tiaret.:

Ordre du jour de la session du Conseil Scientifique de Département NTAA:

1. Adoption du règlement intérieur du Conseil Scientifique du Département NTAA.
2. Etudes des demandes de confirmation des enseignants stagiaires du Département NTAA, l'année 2023-2024.
3. Etude et validation des dossiers de réinscriptions de doctorat classique (2024-2025);
4. Validation des polycopiés de cours
5. Divers.

Étaient présents :

N°	Nom et Prénom	Qualité	Présent/Absent	Émargement
01	GHARABI D.	Présidente du CSD	présente	
02	SARMOUM M.	Chef de département	Présent	
03	ABBAS ME.	Membre	Présent	
04	SAHARI N. H.	Membre	Présente	
05	LAAREDJ ZAZOU K.	Membre	Présente	
06	OUADHEH S.	Membre	Présent	
07	ADDA M.	Membre	Présent	
08	BOULENOUAR H.	Membre	Présent	
09	ZOUBEIDI M.	Invitée	Présente	
10	SAÏDI B.	Invité	Présent	



Ibn Khaldoun University of Tiaret
Faculty of Nature and Life Sciences
Scientific council of faculty



PV/CSD/FSNV/DNTAA : N° 01/14/10/ 2024

Déroulement des travaux de la session du conseil

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la présidente du CSD a ouvert la séance, souhaité la bienvenue aux membres du conseil et ses invités et après avoir présenter les membres du CSD et approuvé l'ordre du jour de la réunion, les points suivants ont été approuvés :

1. Règlement intérieur du Conseil Scientifique du Département NTAA (Adopté lors de la session du 14/10/2024

En se basant sur la réglementation en vigueur notamment

Décret exécutif N° 03-279 du 23 août 2003, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université.

Arrêté N° 338 du 09 Avril 2018 fixant les critères de répartition par grade des représentants élus des enseignants au sein du comité scientifique du département.

Arrêté ministériel N° 675 du 12 décembre 1999, spécifiant les modalités de fonctionnement du comité scientifique, notamment l'article 06 qui stipule que le comité scientifique doit établir son règlement intérieur.

Décision ministérielle N°1085 du 26 septembre 2024 notamment l'annexe N° 1089 portant la liste nominative des membres du Conseil Scientifique de Département de Nutrition Technologie Agroalimentaire de la Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie l'université Ibn Khaldoun, Tiaret.

Un projet de règlement intérieur a été proposé et soumis, pour discussion et enrichissement lors de la séance du 14/10/2024, aux membres du conseil scientifique. Après discussion, les membres du comité scientifique du département Nutrition Technologie Agroalimentaire ont approuvé le règlement intérieur article par article.

- ❖ **Article 01** : Le présent règlement a pour objet l'instauration d'un ensemble de règles organisationnelles instituées au sein du Comité scientifique du Département de nutrition et Technologie Agroalimentaire.
- ❖ **Article 02** : Les tâches assignées au comité scientifique sont fixées conformément au décret exécutif° 03-279 du 23 Août 2003, Art. 49.
- ❖ **Article 03** : La liste nominative des membres du Comité Scientifique du Département de Nutrition et Technologie Agroalimentaire est fixée par arrêté du Ministre chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.
- ❖ **Article 04** : Le Comité Scientifique de Département se réunit en session ordinaire une fois tous les deux (02) mois sur convocation de son président. Il peut se réunir en session

Ibn Khaldoun University of Tiaret
Faculty of Nature and Life Sciences
Scientific council of faculty



PV/CSD/FSNV/DNTAA : N° 01/14/10/ 2024

- extraordinaire à la demande soit de son président, soit des deux tiers (2/3) de ses membres, soit du chef de département.
- ❖ **Article 05** : Les convocations individuelles portant l'ordre du jour sont envoyées au moins (08) jours avant la date de chaque réunion ordinaire et au moins (48) avant la date de toute réunion extraordinaire. L'ordre du jour est affiché pour informer les membres du département dans les mêmes délais.
 - ❖ **Article 06** : La présence des membres du CSD aux réunions est absolument obligatoire. Des rappels à l'ordre seront adressés par le président du conseil à tout membre qui aura cumulé 03 absences consécutives non justifiées.
 - ❖ **Article 07** : Le comité se réunit valablement et délibère si les deux tiers (2/3) de ses membres sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, les membres du conseil sont convoqués à nouveau, dans un délai n'excédant pas huit (08) jours et la réunion aura lieu quel que soit le nombre des présents.
 - ❖ **Article 08** : La prise de parole est autorisée à tour de table par le Président du Comité Scientifique du Département qui dirige et oriente les débats.
 - ❖ **Article 09** : Les séances de CSD doivent se dérouler dans la sérénité et le respect mutuel. En outre, les membres sont soumis à l'obligation de réserve et doivent respecter les points inscrits à l'ordre du jour et observer une discrétion absolue par rapport aux avis exprimés par les membres. Tout avis porté sur le PV du CSD engage tous les membres du comité.
 - ❖ **Article 10** : Le chef de département adjoint chargé de la post-graduation et de la recherche scientifique du département Nutrition et Technologie Agroalimentaire est tenu de mettre, préalablement, à la disposition des membres du comité les informations relatives à l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.
 - ❖ **Article 11** : Les avis et propositions du comité scientifique sont adoptés à la majorité absolue (50%+1). En cas d'égalité, la voix du président sera prépondérante. Dans le cas où un membre est concerné par le sujet, il ne doit aucunement prendre part aux débats du sujet en question et encore moins participer au vote de la délibération qui en fait l'objet.
 - ❖ **Article 12** : En cas d'absence du président, le comité est présidé par le chef du département ou choisi parmi les membres présents justifiant du grade le plus élevé. Le procès verbal est signé conjointement par le président choisi et le secrétaire de séance..
 - ❖ **Article 13** : Le comité scientifique peut consulter ou inviter toute personne compétente jugée utile par son intérêt à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique.

Ibn Khaldoun University of Tiaret
Faculty of Nature and Life Sciences
Scientific council of faculty



❖ PV/CSD/FSNV/DNTAA : N° 01/14/10/ 2024

- ❖ **Article 14** : Les décisions du comité scientifique sont portées dans des procès-verbaux référencés et transmis au niveau du département et diffusés aux services concernés de la Faculté durant les quinze jours après la date de la tenue de réunion.
- ❖ **Article 15** : Un extrait du PV suite à une demande soumise au CSD, sera fourni au demandeur après avoir déposé et enregistré sa demande au niveau du secrétariat du CSD.
- ❖ **Article 16** : Le présent règlement intérieur est sujet à des révisions ou modifications sur demande du Président du CSD ou des deux tiers (2/3) de ses membres.
- ❖ **Article 17** : Le Président et les membres du comité scientifique sont chargés du respect et de l'exécution du présent règlement.
- ❖ **Article 18** : Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par le Comité Scientifique du Département.

2. Etude des demandes de confirmation des enseignants stagiaires de l'année universitaire 2024/2025.

Les membres du CSD ont reçu les demandes de confirmation des enseignantes nommées ci dessous :

Nom et Prénom	Date du PV d'installation	Avis Chef de département et Doyen	Avis du CSD
Lahouel Habiba	03/09/2023	Favorable	validée
Belkhamass Amina	03/09/2023	Favorable	validée
Mehdeb Samra	03/09/2023	Favorable	validée

3. Etude des demandes de réinscription doctorat système classique pour l'année universitaire 2024/2025.

Le troisième point a concerné le traitement des dossiers de réinscription de doctorat en système classique. Les dossiers traités se résument comme suit;

Ibn Khaldoun University of Tiaret

Faculty of Nature and Life Sciences
Scientific council of faculty



PV/CSD/FSNV/DNTAA : N° 01/14/10/ 2024

Réinscription Doctorat système classique

Nom et Prénom Doctorant	Nom et Prénom (Directeur de thèse/Co Directeur)	Intitulé de la thèse	Année de réinscription	Observations
Ounes Mohamed	M Dahane A	Contribution du secteur agricole dans le cadre de la relance économique en Algérie : défis et perspectives.	9 ^{ème}	R A S
Larbi Brahim	Mm Rezzoug W/ M Benslimane M	Analyse de la sensibilité des sols à l'érosion éolienne de la région de Laghouat.	7 ^{ème}	R A S
Teggar Naima	M Hassani A/ Mm Gharabi D	Etude du comportement de plusieurs variétés de la luzerne sous l'effet de la coupe et soumise à un stress salin.	10 ^{ème}	R A S
Naimi Souhila	M Dellal Abdelkader	Impact de l'épandage des boues résiduaires sur un sol irrigué en semi-aride (région de Tiaret). Evaluation du risque de pollution par les éléments traces métalliques.	12 ^{ème}	R A S
Mr Zedek Mohamed	Mr Bouharaoua RT/ Mr Sassi Mohamed (Univ.Tiaret)	Influence de la densité et du type de peuplement sur le dépérissement du cedrus atlantica Manetti dans le parc national de Theniet El Had	4 ^{ème}	R A S
Bourbatache Mansour	Mr Hassani Abdelkrim	Développement d'une nouvelle méthode sur les niveaux critiques de flux de l'ozone. Réponse de rendement et blessures sur deux variétés de haricot (R 156) et (R 123).	10 ^{ème}	R A S

Ibn Khaldoun University of Taret
Faculty of Nature and Life Sciences
Scientific council of faculty



PV/CSD/FSNV/DNTAA : N° 01/14/10/ 2024

4. Validation des polycopiés de cours.

Les membres du CSD ont reçu et étudié deux polycopiés de cours de : M Boufares Khaled et Mme laaredj Zazou Khalida, qui se présentent comme suit

Nom et prénom	Grade	Intitulé	Destination	Experts désignés et/ou approuvés
Boufares Khaled	MCA	Physiologie Végétale	L2 « Sciences agronomiques et sciences alimentaires »	Pr HASSANI A. Dr SAÏDI B.
Laaredj Zazou Khalida	MCB	Bioréacteur et procédés de fermentation	M2 « Agroalimentaire et contrôle de qualité »	Pr HOCINE L. Dr Yezli W.

5. Activités diverses :

- ◆ Les membres du CSD, soulèvent le problème de désignation de responsables pour les spécialités suivantes : L3 économie rurale, M1 : Développement Agricole et Agroalimentaire et M1 : foresterie.
 - ◆ En application de l'article 4 « cité ci-dessus » Les membres du Comité Scientifique de Département se sont mis d'accord sur l'organisation d'une réunion en session ordinaire une fois tous les deux (02) mois sur convocation de son président. Ils peuvent se réunir en session extraordinaire à la demande soit de son président, soit des deux tiers (2/3) de ses membres, soit du chef de département.
- Après épuisement de l'ordre du jour, la séance fut levée à 13h 45mn, du même jour et du même mois.

